SDAGE 2022-2027

Captages prioritaires

version 1.0

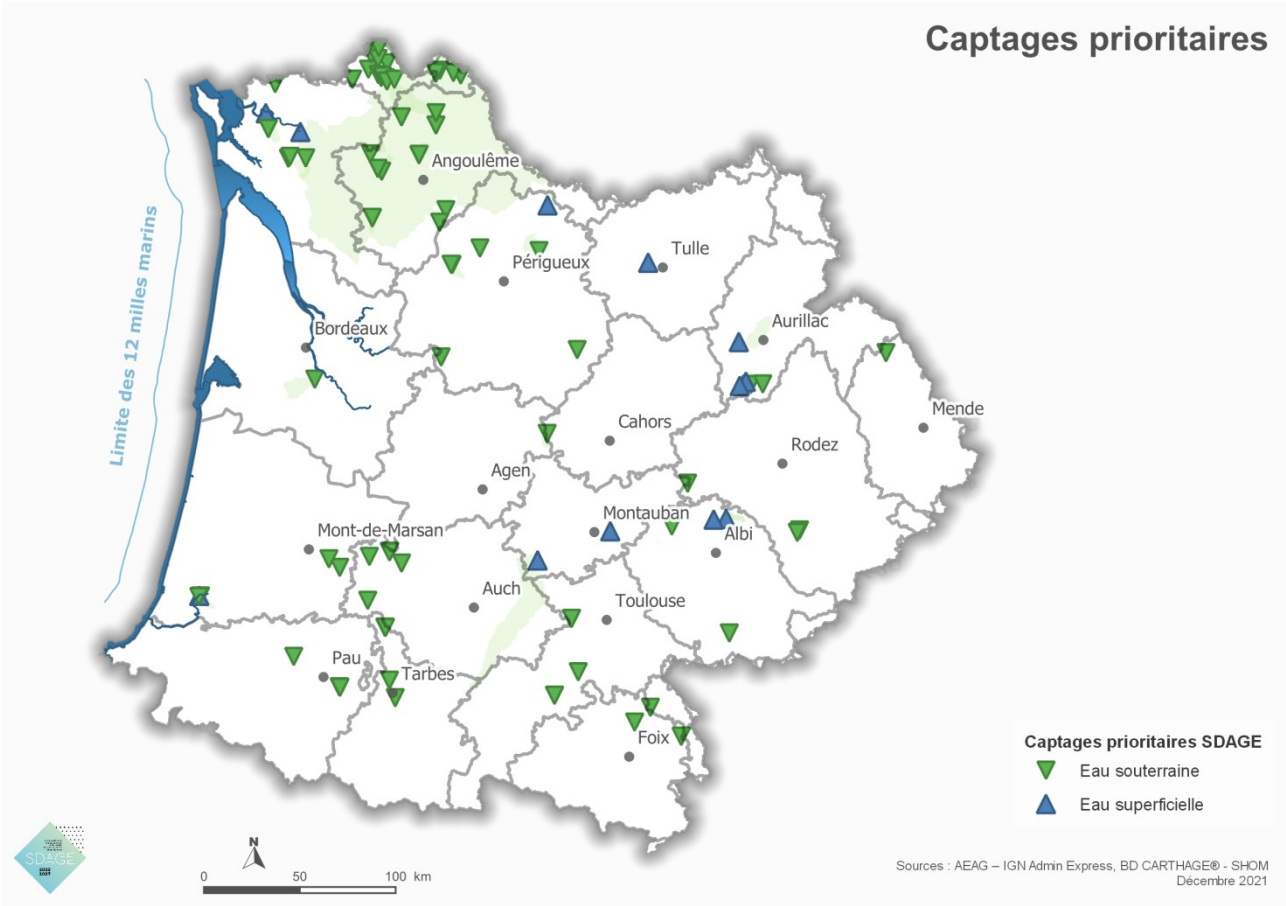

SDAGE 2022-2027

Captages prioritaires

version 1.0

Disposition B25 du SDAGE 2022-2027 : Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés

La préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine constitue un objectif prioritaire de la directive cadre sur l'eau, fixé en son article 7.

Sur le bassin Adour Garonne, on recense environ 5 300 captages d'alimentation en eau potable.

Parmi ces captages, environ 300 sont dits « dégradés », c'est-à-dire qu'ils utilisent une ressource d'eau brute dégradée durablement par les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates).

Parmi ces captages « dégradés », on distingue :

• Les captages « prioritaires » au sens du SDAGE (désignés dans le cadre du Grenelle de

L'environnement en 2007 ou de la conférence environnementale de 2013) ; ils sont au nombre de 95 (rassemblés en 76 champs captants) ;

• Les autres captages dégradés, dits captages « sensibles ».

…

Plus d'information dans les documents du SDAGE et notamment le document d'accompagnement n°7 : http://adour-garonne.eaufrance.fr/catalogue/d8d197db-c9f2-4c51-a0fa-7b558baed768

Le SDAGE sur le site de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : https://www.eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/schema-directeur-amenagement-gestion-eaux-sdage

Concernant les aires d'alimentation qui peuvent évoluer, consulter le site dédié : https://aires-captages.fr/

SDAGE 2022-2027

Captages prioritaires

version 1.0

Contenu de l’archive

Elle contient des fichiers bruts au format CSV (texte séparé par des points virgules), un geopackage ou fichiers au format shapefile.

Les tables/fichiers :

- *captages_prioritaires* : Points de prélèvements classés stratégiques au titre du SDAGE 2022-2027, au format geopackage, shapefile
- *B25_CaptagesPrioritaires.ods* : version tableur Open document, à l’image du tableau figurant dans le document du SDAGE.
- *B25_CaptagesPrioritaires.xlsx* : version Microsoft Excel, à l’image du tableau figurant dans le document du SDAGE.

Descriptifs :

- *avertissements.pdf*
- *Description_B25_CaptagesPrioritaires.pdf (ce document)*
- *Licence_Ouverte.pdf*

SDAGE 2022-2027

Captages prioritaires

version 1.0

Table "captages_prioritaires"

Points de prélèvements classés stratégiques au titre du SDAGE 2022-2027.

Attribut	Description
region **- texte**	Nom de la région
departement **- Chaîne de caractère**	code du département
captage_prio **- Chaîne de caractère**	
nouveau_code_bss **- Chaîne de caractère**	Identifiant externe de l'ouvrage (BRGM, Banque du Sous-Sol)
ancien_code_bss **- Chaîne de caractère (17)**	Identifiant externe de l'ouvrage (BRGM, Banque du Sous-Sol, ancien code)
code_sise **- Chaîne de caractère**	Identifiant externe de l'ouvrage (ARS, base de données Sise-Eaux)
nom_pp **- Chaîne de caractère**	Nom d'usage de l'installation
code_commune **- Caractère (5)**	Code Insee de la commune
nom_commune **- Chaîne de caractère (50)**	Nom de la commune
nom_champ_captant **- Chaîne de caractère**	Nom du champ captant
nature_eau **- Caractère (3)**	Nature de la ressource (ESO souterraine, ESU superficielle)
ressource_captee **- Chaîne de caractère (24)**	Code de la masse d'eau concernée
code_sog **- Chaîne de caractère**	Code SOG (Suivi des Ouvrages Grenelle), de l'ouvrage de prélèvement auquel appartient le point de captage.